

Conférence des maires du Jura bernois et du district de Bienne

Par son Président
M. Membrez Francis
Derrière Ville 100
2517 Diesse

Direction de l'instruction publique
du canton de Berne par
Office de la culture
Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne

Jura bernois, le 25 septembre 2008

CENTRE INTERJURASSIEN D'EXPRESSION DES ARTS DE LA SCENE (CREA)

Prise de position de la conférence des Maires du Jura bernois et du district de Bienne (CMJB)

Mesdames, Messieurs,

Notre Comité a étudié avec attention le rapport de Monsieur Blaise Duport et vous fait part de son appréciation.

Plutôt que la forme trop concise du questionnaire avec réponse par oui ou non, nous vous livrons nos réponses sous forme de commentaires, mieux à même d'exprimer les nuances que notre Comité tient à formuler.

Construction du CREA

1. Le CREA répond-il à une attente en matière de politique culturelle de la région ?

La CMJB constate que ce Centre est revendiqué par les milieux culturels, par le CJB et l'AIJ.

Nous sommes ainsi d'avis qu'il répond à une attente à la condition qu'il s'inscrive en complémentarité plutôt qu'en concurrence des offres existantes, notamment des centres culturels. Les soutiens à leur intention devront subsister et ce sont donc des moyens supplémentaires qu'il faudra dégager pour le fonctionnement du CREA.

2. Participation des communes aux investissements ?

Les communes devront manifester librement leur soutien au CREA par l'acquisition de souscriptions. Elles ne doivent pas figurer à côté des deux cantons dans une proposition de clé de répartition.

3. Une répartition des coûts d'investissement provenant de souscriptions et de partenaires privés est-elle envisageable ?

Oui, c'est même fortement souhaitable. La CMJB est d'avis que les objectifs du rapport en termes de souscriptions et de sponsors sont minimaux. Les milieux concernés doivent se mobiliser et convaincre population et partenaires que le CREA ne pourra être soutenu par le parlement bernois que si la région participe financièrement de façon conséquente.

Par ailleurs, nous estimons que les financements cantonaux ne doivent pas forcément être paritaires et qu'ils peuvent tenir compte d'une part de la localisation cantonale de la construction, d'autre part

du bassin des principales populations bernoises et jurassiennes susceptibles de fréquenter la salle de spectacles.

Autre remarque concernant la construction

Bien qu'il soit difficile de se prononcer sur les montants globaux définis, le comité de la CMJB estime qu'ils sont très importants et que tout doit être mis en œuvre pour réduire la facture finale.

Mission du CREA

La CMJB juge favorablement les missions attribuées au CREA.

La formation et la médiation « jeune public » sont indispensables et les plus fortement souhaitées. Elles pourront être soutenues par toutes les communes en fonction de leurs utilisateurs.

Les résidences et la création professionnelle et mixte sont nécessaires mais devront être soutenues par les cantons et des sponsors.

Enfin, l'accueil de spectacles répond aussi à un besoin mais doit tenir compte des offres de régions voisines. Les communes seront donc très différemment concernées selon leur éloignement du CREA et de leur proximité à d'autres salles de spectacles d'envergure comparable.

Localisation

La CMJB peut se déclarer d'accord avec la localisation à Delémont proposée dans le rapport.

Nous sommes cependant d'avis que ce choix n'est pas exclusif et qu'il est possible que d'autres lieux soient également appropriés.

Le cas échéant, la ou les communes intéressées devront fournir un effort comparable à celui de Delémont que nous trouvons en l'occurrence remarquable.

Budget de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement vous paraissent-ils acceptables ?

Oui, ils nous paraissent même sous-évalués.

Nous pensons par exemple que quinze spectacles par an sont insuffisants et qu'une telle salle doit offrir plus.

Seriez-vous d'accord avec le principe d'une participation des communes tenant compte de leur population et de leur éloignement par rapport à la commune siège ?

Nous sommes d'accord avec le principe d'une participation des communes aux coûts de fonctionnement, mais les seuls critères de la population et de l'éloignement sont insuffisants.

La clé de répartition doit être affinée selon les fonctions du CREA.

- Formation et médiation : les communes doivent participer en fonction de leurs habitants qui utiliseront cette fonction (selon un modèle de financement comparable à celui de l'école de musique du Jura bernois où cantons, communes et utilisateurs participent).
- Résidences, création professionnelle et mixte : il n'appartient pas aux communes de financer cette fonction qui doit l'être par les cantons et des mécènes et sponsors.
- Accueil (salle de spectacle) : A côté de la population et de l'éloignement, il faut tenir compte des autres salles de spectacle du même type plus proches pour certaines communes. En d'autres termes, la clé de répartition pour cette fonction devrait davantage s'apparenter au modèle bernois des conférences culturelles, mais intercantonal dans le cas présent.

Par ailleurs, nous pensons que la répartition des coûts de fonctionnement devrait aussi être évaluée en fonction des retombées économiques de la localisation du CREA.

Seriez-vous d'accord avec le principe d'un engagement de l'économie privée dans le financement des activités du CREA ?

Oui, assurément. Il existe suffisamment d'exemples qui prouvent que l'économie privée peut soutenir de telles activités sans que les contenus et la liberté des artistes ne s'en trouvent menacés.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

**CONFÉRENCE DES MAIRES DU JURA BERNOIS ET DU
DISTRICT BILINGUE DE BIENNE**

Le Président

Le secrétaire



F. Membrez



A. Rothenbühler